

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 9

Mercredi 10 mars 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

De plus, le bâtiment communal reste fermé à toute la population pendant les heures scolaires.

La secrétaire reste à disposition en dehors des heures de bureau.

Champoz, le 4 mars 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} Aline et M. Joan Stoller, Clos Grasson 15, 2735 Champoz

Auteur du projet: Thermoclim, M. Romain Glauser, 2800 Delémont

Projet: Isolation intérieure d'une partie de la façade Nord. Remplacement de la chaudière à mazout par une PAC air/eau de 18kW qui produira le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Sur parcelle N° 22, bâtiment N° 17, au lieu-dit: Clos Grasson à Champoz.

Dimensions et genre: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **du 10 mars au 9 avril 2021**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Champoz, le 2 mars 2021

Le Conseil communal

- Leadership, capacité à communiquer et à persuader, autonomie
- Intérêt marqué pour les aspects relevant de la stratégie financière
- Esprit client, entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences, disposition à suivre des formations continues
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement

Nous vous offrons

- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- De réelles opportunités de formation continue et un tremplin vers une potentielle carrière dans le monde de l'administration publique
- Un poste de cadre très varié dans une commune à taille humaine tournée vers l'avenir, avec plusieurs projets de développement
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Monsieur Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire, au 079 362 73 11.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Vallée 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: vendredi 26 mars 2021

Court, le 3 mars 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Belprahon

Grand ramassage du 11 mars 2021

Pour le grand ramassage, une benne pour la ferraille et une autre pour tous les autres objets encombrants, seront mises à disposition **dès 13h30 le jeudi 11 mars 2021**, sur la place du village.

Nous vous prions de bien vouloir déposer vos objets directement dans les bennes respectives. Prière également de laisser la place libre dès le jeudi matin afin que l'entreprise Moeschler puisse déposer les bennes.

Belprahon, le 3 mars 2021

Le Conseil communal

Statistique des déchets

147,18 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année 2020 dans notre commune. Il y a eu:

- 38,41 t d'ordures ménagères
- 17,80 t d'encombrants
- 2,90 t balayage
- 1,08 t comp. commune
- 67,57 t déchets verts
- 6,08 t carton
- 13,34 t papier

Par rapport à l'année 2019, le volume des déchets collecté a augmenté de 11,58 t.

Belprahon, le 10 mars 2021

Le Conseil communal



Champoz

Réouverture du bureau communal

L'Administration communale rouvrira selon l'horaire habituel (lundi soir de 18h30 à 19h30) dès le 8 mars 2021 en tenant compte des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Il est rappelé à la population que la communication par courriel et par téléphone doit être privilégiée lorsque cela est possible.



Court

Mise au concours

En vue d'un départ en retraite, la Municipalité de Court met au concours le poste d'

Administratrice-Administrateur des finances
(70 - 100%)

avec entrée en fonction au 1^{er} septembre 2021 ou date à convenir.

Vos tâches

- Gestion des finances municipales (impôts, taxes, débiteurs, créanciers, investissements, caisse, salaires, assurances, etc.)
- Etablissement du budget et de la planification financière
- Clôture des comptes
- Rédaction de décisions, rapports, préavis et correspondances
- Soutien du Conseil municipal pour toute décision d'ordre financier
- Suppléance du Secrétaire municipal
- Administration de l'agence AVS de Court et de Sorvilier
- Participation à des projets transversaux

Le cahier des charges complet peut être consulté sur internet à l'adresse www.court.ch.

Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie
- Sens aigu des responsabilités, professionnalisme, rigueur, confidentialité

Société de tir de Court

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année 2021 sur sa place de tir.

Il est formellement interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2738 Court, le 26 février 2021

Le comité

www.lasemaine.ch



Grandval

Déchets encombrants et plastiques agricoles

Le prochain ramassage des déchets encombrants et plastiques agricoles aura lieu mardi 16 mars 2021. Nous vous prions de déposer vos déchets encombrants sur les points officiels.

Afin d'éviter les mêmes désagréments qu'au mois de janvier, nous vous prions de vous référer au mémo de Celtor (www.celtor.ch) qui indique les objets entrant dans la catégorie des déchets encombrants. Tout objet n'entrant pas dans cette catégorie ne sera pas enlevé. Il sera de la responsabilité des propriétaires d'objets non ramassés de les récupérer et de les évacuer de la manière appropriée.

Lors du dernier ramassage, les plastiques agricoles n'avaient pas été ramassés. Ce problème a été réglé et ils seront enlevés lors de la tournée du 16 mars 2021.

Grandval, le 10 mars 2021

Le Conseil municipal

Taille des arbres et haies le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 10 mars 2021

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant : ABS Immobilier Sàrl, Grand-Rue 4, 2606 Corgémont

Auteur du projet : ABS Immobilier Sàrl, M. Sébastien Bichsel, La Fenatte 8, 2732 Loveresse

Emplacement : parcelle N° 664 au lieudit La Fenatte 8

Projet : Modification du permis de construire N° 674 : Construction d'un jardin d'hiver en lieu et place d'une terrasse-balcon au niveau du 1^{er} étage. Nouveaux aménagements extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : zone Mixte M2

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, jusqu'au 5 avril 2021. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 23 février 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Moser Thomas et Arnoux Marie, Chemin des Sources 7, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1202, rue Beausite 22

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au Sud, pose d'un poêle à bois avec canal de fumée en toiture, transformations intérieures avec remplacement des fenêtres, construction d'un couvert à voitures au Nord-Est

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 avril 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Administration communale

Fermeture des guichets

Nous vous informons que les guichets de l'administration communale resteront fermés tous les matins du lundi 1^{er} mars 2021 au jeudi 1^{er} avril 2021.

Ouverture les après-midis uniquement selon l'horaire suivant :

Lundi à mercredi : 14h à 17h

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 16h

EXCEPTION POUR LE DÉPÔT EN MATINÉE DE L'ENVELOPPE DE VOTE POUR LA VOTATION COMMUNALE DU 28 MARS 2021

Durant la période du 8 au 26 mars 2021, les citoyennes et citoyens ont la possibilité de déposer leur enveloppe-réponse dans le conteneur prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville, qui est accessible aux horaires suivants :

Lundi au mercredi de 8h à 11h et de 14h à 17h

Jeudi de 8h à 11h et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 11h et de 14h à 16h

Le Conseil municipal a décidé de condamner la boîte aux lettres extérieure durant la période du 6 mars 2021 (19h) au 28 mars 2021. Ainsi, aucun courrier, ni enveloppe de vote ne pourront y être déposés.

Moutier, le 26 février 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Schnegg Patrick, rue de l'Avenir 19, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1696, rue de l'Avenir 19

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves

de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Syndicat UNIA, Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 16

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 155, rue Centrale 11

Projet : Installation de mise en surpression sans attestation de performance et désenfumage par balayage d'après directives de protection incendie 21-15, en façade Sud

Zone : C

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Règlement concernant les élections et les votations aux urnes – Approbation selon l'article 56 de la loi sur les communes

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a décidé le 19 février 2021 d'approuver le Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Moutier, adopté par le corps électoral le 29 novembre 2020, en vertu de l'article 56 LCo avec les réserves suivantes :

- Article 11, alinéa 2 : La seconde phrase est modifiée comme il suit : « La procédure est régie par la loi sur la procédure et la juridiction administratives ».
- Article 63, alinéa 1 : « Le présent règlement entre en vigueur après son approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Le Conseil municipal fixe et publie la date d'entrée en vigueur ».

Lors de sa séance du 2 mars 2021, le Conseil municipal a pris acte de cette décision. L'entrée en vigueur du règlement a lieu immédiatement.

Moutier, le 3 mars 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Farine Jordan et Domingos Marisa, Rue des Chênes 2, 2830 Courrendlin

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3365, Plein-Soleil 26

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage au Nord, pompe à chaleur en façade Est, mur de soutènement au Sud et pose de capteurs solaires thermiques en toiture

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Services techniques – Travaux publics

Gestion des déchets 2020

Statistique des diverses quantités de déchets qui ont été ramassés en Ville de Moutier pour l'année 2020:

- Ordures ménagères, artisanat et industrie / 1'230 To
- Déchets encombrants / 467 To
- Déchets divers, balayage de route, bois, béton / 95 To
- Tournée verte / 905 To
- Papier / 313 To
- Carton / 181 To
- Ferraille et appareils électroménagers / 90 To
- Boîtes en fer blanc + aluminium / 32 To
- Capsules Nespresso / 8 To
- Verre / 316 To
- Bouteilles en PET / 11 To
- Huiles usées (minérale et végétale) / 12'600 Lt
- Déchets inertes et divers / 71 To

Total général annuel d'environ 3'732 tonnes = environ 514,7 kg/habitant, soit une augmentation de 3,55 % par rapport à l'année 2019.

Quantité des déchets urbains en Suisse en 2018 = 703kg/habitant (source OFEV).

- A cela s'ajoutent: 62 To de textiles.

Moutier, mars 2021

Services techniques - Travaux publics



Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage: M^{me} Priscilla Simon, Rue de l'Ouest 11, 2740 Moutier.

Projet: Bâtiment N° 54b: 1) pose d'une nouvelle isolation en toiture; 2) pose de nouvelles tuiles en terre-cuite anthracite; 3) pose de nouveaux chemeneaux en inox.

Lieu: Le Tramont, parcelle N° 813 du ban de Perrefitte.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: hors zone.

Selon la décision de l'OACOT du 18 janvier 2021, la dérogation à l'art. 24c LAT (modifications apportées aux constructions et installations devenues contraires à l'affectation à la zone) est accordée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 10 mars 2021

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Passeport vacances

Comme chaque année, la commune subventionnera le passeport vacances à raison de CHF 10.-/enfant de la localité participant à la manifestation.

Perrefitte, le 10 mars 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 109, alinéa 1 du règlement d'organisation de la commune, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 1^{er} mars 2021.

Souboz, le 10 mars 2021

Conseil communal

Résultats des votations communales du 7 mars 2021

Electeurs inscrits: 292
Bulletins valables: 173
Participation: 59 %

1. Acceptez-vous un crédit-cadre de CHF 2'100'000.- pour la rénovation du réseau d'eau de Monible?

Oui: 127
Non: 37
Blancs: 9
Nuls: 0

2. Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 175'000.- pour la mise en place de la télécommande du réseau d'eau?

Oui: 118
Non: 42
Blancs: 13
Nuls: 0

3. Acceptez-vous un crédit supplémentaire de CHF 70'000.- pour la réfection du tronçon de la route communale du Rondez à Sornetan?

Oui: 122
Non: 42
Blancs: 9
Nuls: 0

Voies de recours

Selon l'article 67a, alinéa 2 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois contre les résultats de la présente votation, dans un délai de 30 jours à compter de la date du scrutin.

Souboz, le 10 mars 2021

Le Conseil communal



Reconvilier

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 15 mars 2021 pour la Commune de Reconvilier.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet www.celtor.ch jusqu'au 11 mars 2021.

Reconvilier, le 3 mars 2021

Police administrative

Avis de construction

Requérants: Flamand Lacoureur Gabrielle et Ranalli Giuliano, Rue du Pommé au Loup 3, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Flamand Lacoureur Gabrielle et Ranalli Giuliano, Rue du Pommé au Loup 3, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Anotta SA, Bellevue 21, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1377, Rue du Pommé au Loup 3

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 1^{er} avril 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 3 mars 2021

Le secrétariat municipal



Saicourt

Election complémentaire d'un conseiller municipal

Jours de scrutin: 7 mars 2021

Nombre d'électeurs inscrits: 464

Nombre de cartes de légitimation rentrées: 225

Nombre de bulletins rentrés: 121

Bulletins n'entrant pas en ligne de compte: 27 (blancs: 18 / nuls: 9)

Nombre de bulletins valables: 94

Nombre de suffrages valables: 94

Ont obtenu des voix:

Noms	Total des voix
Claire Gabriel	10

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14 h**

Moser Aurélie	7
Rossé Michel	5
Baumann Alain	4
Mosimann Ludovic	4
Voix éparses	64

Est élu: **CLAIRE Gabriel**

Le Fuet, le 10 mars 2021

Conseil municipal

Informations communales

Modification du règlement d'organisation

La modification de l'article 21 du règlement d'organisation adoptée par l'assemblée municipale du 14 décembre 2020 a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 17 février 2021. Cette modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Passeport-vacances

Comme les années précédentes, la commune subventionnera le passeport-vacances en versant Fr. 10.- par enfant de la commune qui participera aux activités du pasvac 2021.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours (du 20 janvier au 8 février 2021). Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 1^{er} mars 2021.

Statistique des déchets 2020

306.60 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée, à savoir:

- 87.01 tonnes d'ordures ménagères (79.60 to en 2019)
- 22.98 tonnes d'encombrants (8.83 to en 2019)
- 28.68 tonnes de verre (18.88 to en 2019)
- 21.16 tonnes de papier (21.24 to en 2019)
- 9.58 tonnes de carton (6.29 to en 2019)
- 4.32 tonnes de balayage de routes (3.06 to en 2019)
- 1.36 tonne d'aluminium et fer blanc (1.28 to en 2019)
- 124.48 tonnes de déchets compostables (125.19 to en 2019)
- 0 tonne d'huiles minérales (0.4 to en 2019)
- 0.205 tonne de capsules Nespresso (0.394 to en 2019)
- 1.46 tonne de bois (0.98 tonne en 2019)
- 0.56 tonne de DCMI (0 tonne en 2019)
- 2.363 tonnes de textiles (inconnu en 2019)
- 2.441 tonnes de PET (inconnu en 2019)

Le Fuet, le 10 mars 2021

Conseil municipal

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 25 LCFo et 24 LAT (conformité à la zone).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 avril 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mars 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Denner AG, Grubenstrasse 10, 8045 Zürich.

Auteur du projet: Frank A. Flückiger Dipl. Architekt ETH, Dändlikerweg 21, 3014 Berne.

Projet: modernisation de la succursale Denner existante, soit le réaménagement intérieur et la modernisation de l'installation de réfrigération avec l'échange du condenseur extérieur existant, Rue H.-F. Sandoz 12 et 14, parcelle N° 112 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 mars 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Marquis, rue de la Promenade 6, 2710 Tavannes.

Projet: installation d'un poêle à bois avec un canal de fumée intérieur sortant sur le pan nord-est de la toiture du bâtiment Rue de la Promenade 6 sis sur la parcelle N° 1184 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 avril 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 mars 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Pas de benne à ferraille aux Travaux publics

En raison des travaux menés à Chemenay 11 (bâtiment des Travaux publics et des pompiers), la benne à ferraille traditionnellement présente à cet endroit lors du ramassage des encombrants sera déplacée à la gare.

La prochaine tournée des encombrants aura lieu le jeudi 25 mars.

Bévilard, le 3 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Sauvain Francis et Jacqueline, Beau Site 6, 2735 Malleray

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconviiler

Adresse du projet: BF 1576, Beau Site 6, 2735 Malleray

Description du projet: Remplacement pompe à chaleur sol par une pompe à chaleur air-eau extérieur à l'Est de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 10 mars 2021 au 9 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 04 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Monnin Didier, Champ la Clary 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet: AL-Immobilier Sàrl, rue des Mèlèzes 3, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1335, Chemin du Valplätz 28, 2735 Malleray, commune de Valbirse



Seehof

Avis de construction

Requérant: M. René Hurni, Stegberg 17, 2747 Seehof.

Emplacement: parcelle N° 49, au lieudit: «Stäge 17», commune de Seehof.

Projet: amélioration de la route d'accès + extension de la place pour le stationnement avec réalisation d'un mur de soutènement et d'un couvert + création d'une place pour la pose d'un silo à fourrage.

Dimensions: selon plans déposés.

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

Description du projet : Nouvelle toiture anthracite, nouvelles façades lames imitation bois couleur bois moyen. Remplacement des fenêtres avec modification des dimensions, alu anthracite. Pose d'un poêle et tubage. Modifications du terrassement. Intégration d'un porche d'entrée dans la partie isolée du bâtiment. Installation d'une pompe à chaleur, panneaux solaires, Velux, raccordement au réseau d'eau et électricité

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : hors zone à bâtir

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 10 mars au 9 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 4 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Entrée en force de décisions

Suite aux décisions prises le 25 janvier 2021 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, le Conseil communal informe de :

- L'entrée en vigueur au 1^{er} août 2021 du nouveau règlement relatif à l'école à journée continue
- L'entrée en vigueur immédiate du règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de la Piscine couverte de l'Orval ; de l'adoption définitive des autres décisions prises par le législatif pour la création de la société anonyme Piscine couverte de l'Orval SA
- L'adoption définitive du crédit de CHF 825'000.- pour l'agrandissement et la rénovation des bureaux de l'administration communale
- L'adoption définitive du budget 2021 avec un taux de la taxe immobilière à 1,5 pour mille en lieu et place de 1,4, une quotité inchangée à 2.0

Bévillard, le 8 mars 2021

Conseil communal de Valbirse

Chemin fermé à Chemenay

En raison des travaux menés sur le bâtiment des Travaux publics et des pompiers, la portion de chemin située à l'ouest de la rue Chemenay est fermée. Le trafic piéton et cycliste qui souhaite rejoindre Les Vannes doit dès lors emprunter la rue Champ du Pont.

Bévillard, le 8 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

Piscine ouverte aux écoles

Se fondant sur les récentes annonces du Conseil fédéral, le Conseil communal de Valbirse souhaite permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives. L'exécutif a ainsi décidé de donner la possibilité aux écoles de retourner à la piscine dès le lundi 15 mars.

Les cours privés de natation pourront aussi reprendre, pour autant qu'ils existaient avant la fermeture covid, qu'ils comptent uniquement des participants âgés de moins de 20 ans et qu'ils ne nécessitent pas la présence de parents dans les vestiaires, aux abords ou dans les bassins. Les

heures possibles pour donner ces cours ont été communiquées aux moniteurs.

Enfin, toujours dans cette volonté de permettre aux jeunes de se dépenser physiquement, l'exécutif a relevé à 20 ans (16 ans auparavant) l'âge des sportifs pouvant s'entraîner dans les salles de sport.

Bévillard, le 8 mars 2021

Conseil communal de Valbirse

Divers

Paroisse réformée de Moutier

Modification du règlement d'organisation (art. 13, 22, 33 et 34)

Approbation selon l'article 56 de la loi sur les communes.

Par décision du 12 février 2021, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé, en vertu de l'article 56 LCo, la modification des articles 13, 22, 33 et 34 du règlement d'organisation, adoptée par l'assemblée de la paroisse réformée de Moutier du 14 décembre 2020.

La modification entre en vigueur immédiatement.

La modification du règlement est déposée au secrétariat de la paroisse où il peut être consulté durant les heures d'ouvertures.

Moutier, le 4 mars 2021

Le Conseil de paroisse

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	25	24	23.06.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi
11	10	17.03.2021	mercredi	26	25	30.06.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi
12	11	24.03.2021	mercredi	27	26	07.07.2021	mercredi	42	38	20.10.2021	mercredi
13	12	31.03.2021	mercredi	28	27	14.07.2021	mercredi	43	39	27.10.2021	mercredi
14	13	08.04.2021	JEUDI	29		21.07.2021	SUPPRIME	44	40	03.11.2021	mercredi
15	14	14.04.2021	mercredi	30		28.07.2021	SUPPRIME	45	41	10.11.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi	31		04.08.2021	SUPPRIME	46	42	17.11.2021	mercredi
17	16	28.04.2021	mercredi	32	28	11.08.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi
18	17	05.05.2021	mercredi	33	29	18.08.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi
19	18	12.05.2021	mercredi	34	30	25.08.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
20	19	19.05.2021	mercredi	35	31	01.09.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
21	20	27.05.2021	JEUDI	36	32	08.09.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
22	21	02.06.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
23	22	09.06.2021	mercredi	38	34	22.09.2021	mercredi				
24	23	16.06.2021	mercredi	39	35	29.09.2021	mercredi				

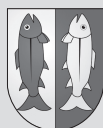
informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

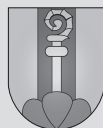
Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h